

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
23 septembre 2025

Mis en ligne :

06/10/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 18
Votants : 21
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 17

Délibération n°2025-095. FINANCES/URBANISME : Participation du budget Zac Multisites aux dépenses de personnel

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2025-029 relative au vote du budget primitif de la ville en date du 24/03/2025,

VU la délibération n°2025-033 relative au vote du budget primitif de la ZAC Multisites en date du 24/03/2024,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 23 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le budget ZAC Multisites doit contribuer aux frais de personnel du budget principal, notamment les agents en charge de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que la participation a été estimée à 50 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le reversement de la participation du budget ZAC Multisites au profit du budget général pour les dépenses de personnel estimées à 50 000 €.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

